

**Déclaration du Comité de pilotage international
du processus consultatif vers un IMoSEB
Montpellier le 17 novembre 2007**

Le Comité international de pilotage du processus consultatif vers un Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité (IMoSEB) ;

Reconnaissant l'importance incontestée de la biodiversité pour le bien-être humain, ainsi que l'urgence et la nécessité d'améliorer l'assise des connaissances scientifiques et des autres formes de savoir fondant la prise de décision ;

Rappelant la Déclaration de Paris sur la Biodiversité et la Déclaration adoptée par la conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance » organisée à Paris en janvier 2005 ;

Se félicitant du soutien des gouvernements français et allemand à la consultation ouverte et transparente sur les besoins et les options pour un IMoSEB, ainsi que de celui des pays ayant accueilli les consultations régionales ;

Rappelant la déclaration faite lors du sommet du G8 d'Heiligendamm en Allemagne ;

Comprenant et se félicitant des travaux entrepris récemment en préparation d'une suite à donner à l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, et notant que les réflexions à venir sur un IMoSEB prendront pleinement en considération ces travaux ;

Ayant considéré l'ensemble des positions exprimées lors des consultations mondiale et régionales organisées en Amérique du Nord, en Afrique, en Europe, en Asie, en Amérique latine et en Océanie, qui ont identifié une série de besoins et d'options diverses pour renforcer l'interface entre science et politique aux échelons mondial et infra-mondial dans le domaine de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes ;

Reconnaissant que le processus consultatif a mis au jour un certain nombre de besoins d'amélioration de l'interface entre la science et la politique aux échelons mondial et infra-mondial, parmi lesquels :

a) besoin d'une expertise scientifique indépendante :

- information scientifique indépendante, synthétique et approfondie issue de toutes les sources pertinentes, afin de soutenir les travaux des conventions et des organisations internationales en matière de gestion de la biodiversité, avec une attention plus particulière pour la Convention sur la diversité biologique (CDB),
- expertise scientifique proactive sur les menaces émergentes et les questions liées à l'évolution de la biodiversité, en particulier les conséquences de son érosion,
- renforcement, aux échelles nationales, régionales et mondiale, de la capacité à prévoir les conséquences des actions actuelles affectant la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes, ainsi que la façon dont en retour elles se

répercutent sur le bien-être humain, afin d'explorer des scénarios alternatifs et d'évaluer l'efficacité des mesures déjà mises en œuvre,

- Perspectives venant des sciences pertinentes et d'autres types de connaissances pour éclairer les décisions locales ou nationales sur les questions d'actualité qui affectent la biodiversité lorsque leurs décisions ont des conséquences internationales et lorsque les connaissances sur lesquelles elles s'appuient pour les prendre sont particulièrement faibles ou peu consolidées ;
- b) besoin pour plus de capacités :
- mobilisation d'une expertise scientifique afin de développer les capacités au niveau local, national et régional,
 - suivi et évaluation améliorés, mieux coordonnés et plus opérationnels des forces motrices, des pressions, états, impacts et réponses concernant la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes ;
- c) besoin d'une meilleure communication :
- Compréhension et utilisation accrues des résultats scientifiques sur la biodiversité par l'ensemble des publics pertinents,
 - amélioration de l'accès et de la mise à disposition en temps utile des résultats scientifiques sur la biodiversité revus par les pairs, de manière à ce qu'ils soient utilisés plus aisément et plus efficacement dans la prise de décision,
 - promotion du dialogue entre les différents systèmes de connaissance, de perception, perspectives et valeurs relatifs à la biodiversité, pour contribuer à des décisions politiques plus efficaces,
 - identification des priorités et des manques en matière de recherche sur la biodiversité découlant des préoccupations des décideurs à tous les niveaux ; promotion/diffusion des priorités et manques ainsi identifiés auprès de la communauté scientifique et des agences de financement de la recherche ;

Reconnaissant qu'il existe un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui traitent de certains de ces besoins ;

Reconnaît des besoins supplémentaires concernant :

- a) une information crédible, opportune et accessible visant à soutenir la gouvernance de la biodiversité, là où cette information n'est pas disponible actuellement,
- b) la capacité à identifier et à répondre rapidement aux urgences liées à la biodiversité,
- c) le renforcement des activités scientifiques à l'échelle mondiale et infra-mondiale, ainsi qu'à court, moyen et long terme,
- d) l'amélioration des liens entre les différentes organisations compétentes utilisatrices d'informations,
- e) la création de liens entre l'interface science/politique en science de la biodiversité, d'une part, et d'autres processus environnementaux et de développement qui se répercutent sur ou dépendent de la biodiversité, d'autre part ;

Recommande que des mesures soient prises pour renforcer l'interface science/politique, tout en respectant un certain nombre de principes :

- a) être scientifiquement indépendante, crédible, non exclusive et – le cas échéant – soumises à une expertise critique par les pairs,
- b) être politiquement légitime grâce à une participation intergouvernementale et multi-parties prenantes dans des processus transparents et représentatifs à toutes les étapes,
- c) être politiquement pertinente mais non normative,

- d) répondre aux besoins politiques identifiés par les organes décisionnaires à diverses échelles, y compris les Accords multilatéraux sur l'Environnement (AMEs) relatifs à la biodiversité,
- e) être communiquée de manière claire et facilement accessible pour atteindre et informer les organes décisionnaires à des fins d'examen et d'action possible,
- f) être soutenue par un réseau de capacités scientifiques et nationales et par un renforcement des capacités intégré au processus d'évaluation ou aux efforts de mise en réseau,
- g) se fonder sur un cadre conceptuel solide quant au champ couvert par la question considérée, et mettre l'accent sur les incidences de l'évolution de la biodiversité sur les services rendus par les écosystèmes et sur le bien-être humain afin de mieux comprendre les compromis qu'impliquent les différentes décisions,
- h) s'adresser aux décideurs des gouvernements et des autres secteurs de la société à l'échelon mondial, régional et national,
- i) encourager le dialogue entre les agences internationales et les décideurs ;

Recommande une plus grande et absolue considération quant à l'établissement d'une nouvelle structure et au développement des organismes existants, afin de constituer une source d'informations objective sur l'évolution de la biodiversité et sur ses incidences sur les services rendus par les écosystèmes et le bien-être humain, respectant les normes scientifiques et techniques et reflétant une grande diversité d'avis et d'expertise et présentant une couverture géographique étendue – visant plus spécifiquement à :

- a) s'appuyer sur et encourager des évaluations régulières, mondiales et infra-mondiales, de la situation et des tendances en matière de biodiversité et de services rendus par les écosystèmes et de leurs incidences sur le bien-être humain à diverses échelles spatiales,
- b) entreprendre ou promouvoir des études spéciales sur les sujets émergents importants pour la biodiversité, en particulier de nature transnationale ou transculturelle, en réponse aux demandes des décideurs ou mises en avant par la science ,
- c) fournir des informations rapides et fiables sur les urgences liées à la biodiversité, dans de brefs délais,
- d) encourager le développement des capacités de production et d'utilisation des informations, des méthodes et des techniques permettant de remplir les objectifs cités ci-dessus,
- e) promouvoir une communication efficace, comprenant les résultats des activités réalisées au titre des points (a), (b) et (c),
- f) entreprendre, le cas échéant, toute autre activité utile aux objectifs poursuivis ;

Invite le Directeur exécutif du PNUE, en collaboration avec le gouvernement français et d'autres gouvernements, la CDB (secrétariat, bureau de l'OSASTT et de la CdP) ainsi que les partenaires du processus consultatif vers un IMoSEB*, à organiser une réunion intergouvernementale regroupant les organisations gouvernementales et non gouvernementales pertinentes, y compris les AMEs sur la biodiversité, les établissements universitaires et les représentants de la société civile (notamment les communautés locales et populations indigènes) pour considérer la possibilité d'une interface science/politique internationale efficace destinée à poursuivre les objectifs évoqués précédemment, et présentant les caractéristiques suivantes :

- a) être flexible, être intergouvernementale mais aussi comprenant des parties prenantes non gouvernementales et s'appuyant sur les réseaux existants de scientifiques et de détenteurs de savoirs,

- b) en collaboration et dans la lignée de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, analysant le besoin, le champ et les exigences liées aux évaluations de l'évolution de la biodiversité et des écosystèmes à l'échelle de la planète,
- c) assurant l'interaction avec d'autres processus d'évaluation pertinents,
- d) possédant des procédures de suivi pour mesurer son efficacité, utilisables dès sa mise en route pour l'évaluation de son programmes, son développement et sa continuation.

Se félicite de l'engagement du gouvernement français de fournir un soutien financier et de secrétariat afin de préparer la réunion mentionnée ci-dessus et ses retombées ;

Enfin, *invite* les donateurs et les Gouvernements en position de le faire à soutenir la poursuite, urgente, de l'étude de la création de l'interface science/politique évoquée ci-dessus, invitant également les AMEs et les autres organes multilatéraux pertinents à contribuer à son développement.

* dont l'AEE, la Banque Mondiale, Bioersity International, CI, la CITES, la CMS, la Convention Ramsar, DIVERSITAS, la FAO, le GBIF, l'ICSU, l'IUCN, le PNUD, le PNUE, le PNUE WCMC, le Smithsonian Insitute, TNC, l'UNCCD, l'UNESCO, WWF.